



Communauté de communes Armagnac Adour
Route d'Aquitaine - 32400 RISCLE
Conseil communautaire du 13 septembre 2021

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 6 septembre 2021

Secrétaire de séance :
Mme Martine BERNARD (Cahuzac
sur Adour)

Date d'affichage : 6 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize septembre à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Goux, sous la présidence de Monsieur Michel PETIT, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de votants :

45
36
2
38

Présents : Mesdames et Messieurs Petit, Peres, Sarniguet, Callac, Garros, Duclos, D'Antin, Bernard, Dagieux, Pasian, Cagnasso, Ducournau, Fauqué, Baudé, Jelonch, Darroux, Capmartin, Terrain, Boué, Castets, Flogny, Bastrot, Coomans, Lajus, Clot, Dufau Valérie, Pailhas, Poitreau, Biau, Marin, Rigaud, Buffalan, Menvielle, Thomas, Richevaux, Dabadie.

Absents excusés : Mesdames Aragnouet, Denard et Messieurs Lartigolle, Franchetto, Dufau Philippe, Priouzeau, Périssé, Labenne, Renaudin.

Pouvoirs : de Mme Aragnouet à Mme Bernard, de Mme Denard à M. Castets.

Ordre du jour

- Désignation d'un secrétaire de séance

- Approbation du compte-rendu du 5 juillet 2021

- Finances :

- Répartition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)
- Emprunt et renouvellement de la ligne de trésorerie
- Décision Modificative

- Loisirs, Culture, Tourisme :

- Programme culturel 2021

- Ecole, Enfance, Jeunesse :

- Convention CCAA / Collège vert d'Aignan : prêt d'un véhicule pour la section équitation.
- Point sur la rentrée

- Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance

Madame Martine BERNARD est nommée secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du 5 juillet 2021.

Les membres du conseil communautaire approuvent, à l'unanimité, le compte- rendu.

Finances

• Répartition du FPIC prélèvement

Monsieur le Président rappelle que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) peut se faire selon 3 approches :

- La méthode dite de droit commun qui intègre deux critères : la population DGF et le potentiel fiscal par habitant
- Le système dit à la majorité des deux tiers qui contient trois critères : la population DGF, le potentiel fiscal par habitant ou potentielfinancier par habitant, le revenu par habitant
- La solution dite dérogation libre dans laquelle aucune règle particulière n'est présente

Monsieur le Président rappelle que le budget principal, voté à l'unanimité, prévoyait la conservation totale de la part des communes afin de financer les projets communautaires.

En conséquence, notre communauté de communes s'inscrit dans une dérogation libre et fixe les montants de prélèvement comme suit :

Communes	Prélèvement	
	Montant de droit commun	Montant Prélèvement définitif
AIGNAN	-617	0
AVERON BERGELLE	-80	0
BOUZON GELLENAVE	-85	0
CAHUZAC SUR ADOUR	-107	0
CASTELNAVET	0	0

CAUMONT	-49	0
FUSTEROUAU	-61	0
GOUX	-34	0
LABARTHETE	-68	0
LELIN LAPUJOLLE	0	0
LOUSSOUS DEBAT	-34	0
MARGOUET MEYMES	0	0
MAULICHERES	-84	0
MAUMUSSON LAGUIAN	-89	0
POUYDRAGUIN	-68	0
RISCLE	-1276	0
SABAZAN	-66	0
SAINTGERME	-265	0
SAINT MONT	-214	0
SARRAGACHIES	-121	0
TARSAC	-85	0
TERMES D'ARMAGNAC	-103	0
VERLUS	-51	0
VIELLA	-314	0
TOTAL COMMUNES	-3871	0

Pour information

CCAA	-6975	-10846
-------------	--------------	---------------

Après en avoir délibéré les membres du conseil votent à l'unanimité les prélèvements ci-dessus.

• Répartition du FPIC reversement

Monsieur le Président rappelle que le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) peut se faire selon 3 approches :

- La méthode dite de droit commun qui intègre deux critères: la population DGF et le potentiel fiscal par habitant
- Le système dit à la majorité des deux tiers qui contient trois critères : la population DGF, le potentiel fiscal par habitant ou potentiel financier par habitant, le revenu par habitant
- La solution dite dérogation libre dans laquelle aucune règle particulière n'est présente

Monsieur le Président rappelle que le budget principal, voté à l'unanimité, prévoyait la conservation totale de la part des communes afin de financer les projets communautaires.

En conséquence, notre communauté de communes s'inscrit dans une libre et fixe les montants de reversement comme suit :

Communes	Reversement	
	Montant de droit commun 2021	Montant proposé 2021 (dérogation libre)
AIGNAN	6916	0
AVERON BERGELLE	2460	0
BOUZON GELLENAVE	2942	0
CAHUZAC SUR ADOUR	2962	0
CASTELNAVET	2049	0
CAUMONT	1589	0
FUSTEROUAU	2250	0
GOUX	1022	0
LABARTHETE	2157	0
LELIN LAPUJOLLE	4719	0
LOUSSOUS DEBAT	949	0
MARGOUET MEYMES	2971	0
MAULICHERES	2145	0
MAUMUSSON LAGUIAN	1840	0
POUYDRAGUIN	1867	0
RISCLE	17758	0
SABAZAN	1934	0
SAINTGERME	5664	0
SAINT MONT	3399	0
SARRAGACHIES	3199	0
TARSAC	2426	0
TERMES D'ARMAGNAC	2541	0
VERLUS	1505	0
VIELLA	6285	0
TOTAL COMMUNES	86482	0

Pour information

CCAA	133983	227440
-------------	---------------	---------------

Après en avoir délibéré les membres du conseil votent à l'unanimité les reversements ci-dessus.

M. Terrain demande si les chiffres présentés étaient connus au moment de l'élaboration du budget.

M. Petit lui répond que les chiffres ont été donnés en juillet, plus tardivement que d'habitude.

Par ailleurs, M. Jelonch explique la différence entre le potentiel fiscal agrégé et le potentiel financier.

- **Emprunt**

Monsieur le Président rappelle que, pour les besoins de financement des investissements 2021 et essentiellement le programme d'investissement Voirie 2021, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 420 000,00 EUR.

Les membres du Conseil communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2021-12 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDENT

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 420 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 15 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements Voirie 2021

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/12/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 420 000,00EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 12/11/2021, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,59%

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement

et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident, à l'unanimité, de retenir la Banque postale pour l'emprunt de 420 000 .00 euros aux conditions citées ci dessus.

- **Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Monsieur le Président rappelle que lors du vote du budget il a été précisé qu'une ligne de trésorerie serait sûrement nécessaire en attendant les recettes liées aux investissements.

Monsieur le Président indique que quatre banques ont été consultées pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 330 000 € pour une année. Deux banques ont répondu. Les propositions reçues sont les suivantes :

LIGNE DE TRESORERIE 330 000 € / 1 an	Banque Postale	C.E Midi Pyrénées
Taux	EONIA (flooré) +marge 0,75%)	Euribor(flooré) +marge 0,75%)
Commission engagement	400 euros	500 euros
commission de non utilisation	0,15 %	0,25 %
Montant mini	10 000 €	Pas de montant mini
Commission de mouvement	-	0,02% du cumul des tirages réalisés (66 €)
Frais de dossier	Néant	Néant

Monsieur le Président propose de retenir la banque postale.

Après délibération les membres du conseil communautaire donnent, à l'unanimité, leur accord et autorisent Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette ligne de trésorerie avec la banque postale.

M. Jelonch explique qu'il est possible, en fin d'année, d'aller chercher la complétude de l'emprunt.

- **Décision modificative**

Monsieur le Président rappelle que, par délibération en date du 25 novembre 2019, la communauté de communes a accepté l'adhésion à la convention de partenariat entente « Neste et rivières de Gascogne » L'objet de cette convention est de soutenir le Département pour élaborer et participer financièrement au futur SAGE NRG. Le versement de la participation 2020 est de 50 €.

Monsieur le président rappelle également que le conseil communautaire a accepté de céder une parcelle de terrain au Conseil Départemental pour élargir la RD 935 pour la somme 387.60 € le 29 mars 2021.

De plus, lors du vote du budget, les crédits nécessaires à l'achat, aux travaux et à l'équipement du cabinet médical ont été prévus sur deux articles 21318 et 2188 . Il est nécessaire aujourd'hui d'effectuer des virements de crédits.

Aussi il propose de voter les crédits supplémentaires et les virements de crédits suivants :

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)-opération		Article (Chap)-opération	
615221(011) Bâtiments publics	-50.00		
65548 (65) Autres contributions	50.00		
Total	0.00		

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap)-opération	Montant	Article (Chap)-opération	Montant
21318 Autres Bâtiments	-174430.00	024 (024) produits des cessions d'immobilisation	388.00
2132 Immeuble de rapport	84175.00		
2138 Autres construction	90255.00		
2138 Autres construction	42442.00		
21751 Réseau de voirie	2895.00		
21751 Réseau de voirie	91722.00		
21788 autres immob corp	6188.00		
2183 Matériel de bureau	5028.00		
2184 Mobilier	3321.00		
2188 Autres immobilisations corporelles	-6188.00		
2188 Autres immobilisations corporelles	-5028.00		
2188 Autres immobilisations corporelles	-3321.00		
2188 Autres immobilisations corporelles	-42442.00		
2317 immo corp reçue au titre d'une mis à dispo	-91722.00		
2317 immo corp reçue au titre d'une mis à dispo	-2895.00		
Total	0	Total	388.00

Après en avoir délibéré les membres du conseil votent, à l'unanimité, les virements et les crédits supplémentaires tels que proposés.

Suite à l'interrogation de deux élus, M. Jelonch explique ce qu'est la BAFL. Il s'agit d'une nouvelle banque créée après la crise de 2009. Elle ne dispose pas de ressources monétaires et impose d'être actionnaire.

Loisirs, culture, tourisme

- **Programme culturel 2021**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que la CCAA exerce la compétence « accompagnement à la diffusion artistique, par le soutien aux associations, ciblées par le schéma culturel intercommunal, présentant un programme culturel annuel bénéficiant du dispositif d'aides de la Région Occitanie ou éligibles aux crédits de l'Union Européenne »

Le conseil communautaire, par délibération, en date du 7 juin 2021 a décidé d'attribuer les aides financières suivantes :

- ACADEMIE MEDIEVALE ET POPULAIRE DE TERMES : 4 000 €
- SWING MANOUCHE : 2 000 € ou 2 600 € avec une participation à la master class de l'école de musique
- LES ATTRACTEURS ETRANGES (Festival Les moissons d'été) : 1 500 €
- LA CHRYSALIDE : 6 00 €

Une demande d'aide financière de 8 500 € a été déposée par l'association SPIRALE.

M. Terrain s'interroge quant au montant sollicité, d'autant plus qu'une convention existe avec le Pays Val d'Adour afin d'obtenir des crédits européens. Or, à ce jour, aucun versement n'a été réalisé depuis 5 ans.

M. Petit précise que rien n'est perdu.

Mme Coomans demande des précisions sur l'association SPIRALE qui a subi plusieurs changements. De même, elle souhaite connaître le mode d'attribution des subventions. Il lui ait répondu que celles-ci sont discutées en commission.

Mme Pasion fait un point sur la rentrée de l'école de musique.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident, à l'unanimité :

- D'attribuer une aide financière d'un montant de 4 500 € à l'association SPIRALE, sous réserve que les manifestations aient lieu et que les dossiers comportent les pièces justificatives demandées.

M. Jelonch précise que le complément de la subvention pourra intervenir dès la perception des fonds européens LEADER, perception de plus en plus difficile à obtenir.

- D'autoriser le Président à demander une subvention auprès du Pays Val d'Adour, à effectuer les démarches administratives et à signer tout document s'y rapportant.

Ecole, Enfance, Jeunesse

- **Convention CCAA / Collège vert d'Aignan : prêt d'un véhicule pour la section équitation.**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que le collège vert d'Aignan utilise les mardi et jeudi après-midi, de 13h30 à 16h45 un minibus, propriété de la communauté de communes, afin de permettre aux élèves de se rendre au poney club des 3 collines dans le cadre de la section équitation.

Au regard du nombre croissant d'élèves, M. le Principal sollicite la possibilité d'utiliser le véhicule un jour de plus, le lundi après-midi. Pour ce faire, le collège versera à la CCAA une participation annuelle de 900 euros.

Une convention de partenariat entre la Communauté de Communes, le Conseil départemental du Gers et le Collège d'Aignan sera signée.

Après en avoir délibéré les membres du conseil décident à l'unanimité :

- d'approuver ce prêt du minibus 3 après-midi par semaine pour un montant annuel de 900 €
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

- **Point sur la rentrée**

Monsieur le Président fait un point sur la rentrée scolaire. Les effectifs (hors TPS) sont en hausse.

Ecoles	2017	2018	2019	2020	2021
AIGNAN	84	73	74	78	94
RISCLE Maternelle	64	60	62	59	60
RISCLE Elémentaire	117	113	117	116	114
ST MONT / ST GERME	85	84	84	77	84
VIELLA	35	32	33	29	25
TOTAL :	383	362	370	359	377

La rentrée s'est correctement déroulée avec un niveau de protocole sanitaire 2.

A Aignan, les travaux envisagés seront effectués en novembre (BCD, entrée sur la partie maternelle). Les quatre enseignants sont en poste.

A Riscle élémentaire, un changement de dernière minute chez les enseignants au niveau de la classe de CP.

A Riscle maternelle, pas de changement ni de situation particulière à signaler.

A Viella, la rentrée s'est effectuée dans l'ancienne école (partie maternelle et partie élémentaire). Une visite de contrôle de la DASEN 32 a eu lieu le lundi précédant la rentrée. Il faudra faire passer la commission de sécurité.

A Saint-Mont, il y avait 25 élèves de prévus en juin. En septembre, ce sont 31 élèves qui étaient attendus. Donc effectif trop lourd pour une seule classe. Les 7 élèves de GS ont dû rejoindre l'école de Saint-Germé.

A Saint-Germé, adaptation des classes au nouvel effectif avec positionnement d'une aide-maternelle le matin en classe de GS/CP/CE1.

Il faut maintenant réfléchir à un regroupement pédagogique Saint-Germé / Saint-Mont / Viella avec une réunion de maires à programmer : Lelin-Lalujolle, Saint-Germé, Saint-Mont, Labarthète, Viella, Verlus et Maumusson-Laguian.

M. Terrain souhaite savoir si ce regroupement entraînerait des investissements nouveaux.

M. Petit lui répond que non. Mme Coomans demande pourquoi Riscle n'est pas inclus dans ce regroupement alors que ce dernier risque d'impacter les effectifs risclois. M. Petit précise que les effectifs se maintiennent.

M. Terrain demande combien de classes y a-t-il par école.

M. Petit l'informe qu'il y a 4 classes à Aignan, 3 classes à l'école maternelle de Riscle.

Mme Mora précise qu'il conviendrait de replanter quelques arbres suite aux travaux de dessouchage d'Aignan.

Travaux Bâtiments

Objet : Réhabilitation de l'école de Viella.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2015, la procédure adaptée (MAPA) à bons de commande a été choisie pour l'attribution du projet de Réhabilitation de l'école de Viella.

Suite au conseil communautaire du 17 mai 2021 le marché a été attribué pour les 12 lots pour un montant de 466 389.32€. En raison des modifications techniques le montant H.T des travaux supplémentaires se décompose comme suit :

Lot n° 1 : GROS OEUVRE – DEMOLITION

	LOT 01	GROS OEUVRE DÉMOLITION VRD	
DUPOUY	65 655,38 €		1 010,00 €
Évacuation des isolants du sanitaires (oublie MOE)		580,00 €	
reprise linteau et ouverture sanitaires GARÇONS		180,00 €	
Démolition cloison de la buanderie		250,00 €	
Rampe béton de 3m au lieu de 2m		0,00 €	

Lot n°4 : MENUISERIES EXTERIEURES PVC - FERMETURES

	LOT 04	MENUISERIES EXTERIEURES PVC - FERMETURES
DELORD	30 190,00 €	
CHASSIS F11 supprimé		-992,00 €
CHASSIS à souffler supprimé à cause de délais		-535,00 €
CHASSIS FIXE à la palce des chassis à souffler	678,00 €	

-849,00 €

Lot n°10 : ELECTRICITE COURANTS CF & cf

	LOT 10	ÉLECTRICITÉ COURANT CF Cf
ALLEZ ET CIE	25 000,00 €	
Tableau numérique cablage existant conservé		863,38 €
Classe1 (goulotte, prise, alimentation, protection au tableau)		541,80 €
Complément AO		297,39 €
Éclairage de sécurité		425,68 €

2 128,25 €

Lot n°11 : PLOMBERIE – SANITAIRES

	LOT 11	PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VMC
LABARBE MANO	45 495,43 €	
Pack WC		- 184,00 €
Lave main		- 285,20 €
Auge couloir		785,60 €
Robinet arrosage		160,00 €
Reprise entrée eau froide		374,00 €
REPRISE évacuation de l'évier du LOGEMENT ETAGE dans lavabo sanitaire enfant		A LA CHARGE DE LA MAIRIE

850,40 €

Ces travaux supplémentaires modifient le montant total de :
 466 389.32 € (montant initial) + 3767.58 € (montant additionnel) = 470 156.90 € TTC.

Ainsi M. le Président propose :

1. la validation de ce nouveau montant du marché soit 470 156.90 € TTC
2. l'autorisation de signer les avenants correspondants

Le Président rappelle que l'estimation effectuée était de 429 940.39€ HT – 515 928.47€ TTC.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité :

1. de valider ce nouveau montant du marché soit 470 156.90 € TTC
2. d'autoriser le Président à signer les avenants correspondants

Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Communauté de Communes.

Questions diverses

Monsieur DARROUX donne les informations suivantes :

- Le curage des fossés se fera à partir du 4 octobre jusqu'au 31 décembre
- Les travaux d'investissement débuteront mi-octobre

M. Terrain redit qu'il conviendrait de choisir entre le curage et le point à temps. Il souhaite davantage de point à temps. Il lui ait répondu que des montants sont fixés dans les marchés publics, empêchant toute modification durant la durée du marché.

M. Menvielle souhaiterait que les élus soient plus consultés dans la prévision des travaux.

Mme Biau demande où en est le recrutement des médecins.

Mme Flogny précise que l'on attend la décision de l'ordre des Médecins pour finaliser le recrutement du médecin espagnol venu voir notre territoire au début de l'été. A ce jour, il n'y a pas d'autres candidatures.

Aussi, M. Petit interroge sur la possibilité de contractualiser avec un cabinet de recrutement.

La séance est levée à 22 H 10.